

Art. 1 – GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat Départemental
Catégorie	Moins de 13
Abréviation	M13
Commission Sportive Départementale	Joris MATEOS SANCHEZ
Référent(e) du championnat	Franck LABBE
Forme de jeu	4x4
Genre	Mixte
Hauteur du filet	2m10
Taille du terrain	7m x 14m

Art. 2 – PARTICIPATION DES GSA (Groupement Sportif Affilié = Club)

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	19
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes par GSA	Illimité

Art. 3 – LICENCES DES PARTICIPANTS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Volley-ball
Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les entraîneurs	Compétition Volley-ball / Compet'Lib / Encadrement
Date limite d'homologation (DHO) pour participer à l'épreuve	Licence validée avant toute participation
CATEGORIES AUTORISEES	
M13	Oui
M11	Oui
M9 avec simple surclassement	Oui

Art. 4 – CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	Entre 13h et 15h (en fonction du GSA recevant)

Art. 5 – PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence du GSA recevant	H- 45 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 15 minutes
Tirage au sort	H- 15 minutes
Échauffement au filet	H- 13 minutes
Le GSA organisateur du plateau fourni les feuilles de match, les sifflets et les scorers	

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la feuille de match	GSA recevant
Saisie sur le site de la FFVB : "Saisie des résultats"	Avant le lundi 20h
https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/saisie_resu.php	

Art. 7 – FORMULE SPORTIVE

Brassages	Oui : 1 journées (J1) – Poule Elite/Poule Honneur
Formule	3 poules de 3 et 1 poule de 4 en Montante/Descendante (J2 à J9)
Journée des Finales Départementales	Les poules de 3 seront faites en fonction du classement général de la saison. Les points acquis lors des finales seront bonifiés et ajoutés au classement général.

Art. 8 – ARBITRAGE

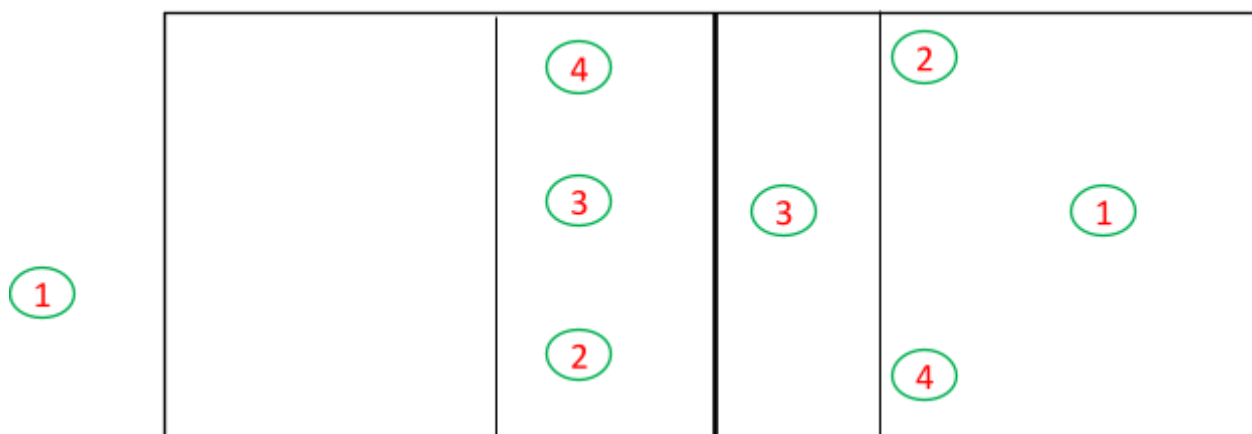
L'arbitrage est assuré par 2 joueurs de l'équipe qui ne joue pas **sous la responsabilité de leur entraîneur**.

Art. 9 – FORMULE DE JEU

Tous les matchs se joueront en **2 sets gagnants de 25 points** avec au moins 2 points d'écart et **le set décisif en 15 points** avec au moins 2 points d'écart.

Position des joueurs (ses) et numérotation :

- La position 1 sera celle du (de la) joueur (se) arrière.
- La position 2 sera celle du (de la) joueur (se) avant droit.
- La position 3 sera celle du (de la) joueur (se) avant centre.
- La position 4 sera celle du (de la) joueur (se) avant gauche.



Position relatives des joueurs (ses) entre eux (au moment de la frappe du ballon au service) :

- Les joueur (ses) avants, de chaque équipe, doivent se positionner dans l'ordre 2, 3, 4 de droite à gauche du terrain (en regard du filet).
- Le (la) joueur (se) arrière de l'équipe en réception doit se positionner en arrière des 3 joueurs (ses) avant.

Service :

- Le service est assuré par l'équipe qui a gagné l'échange précédent, par un(e) joueur (se) qui deviendra arrière (position 1) et qui le restera tant qu'il n'est pas remplacé par un autre serveur de son équipe.
- **ROTATION** au service, la rotation se fait dans l'ordre normal de la position des joueurs (ses) sur le terrain (1 puis 2, 3 puis 4, puis de nouveau 1, ...).

Remplacement des joueurs (ses) :

Le nombre de remplacements est de 4, ces remplacements sont libres sauf pour :

- Le (la) joueur (se) de la position 1 qui ne pourra remplacer le (la) joueur (se) de la position 2.
- Un(e) joueur (se) remplacé(e) et sorti(e) de l'aire de jeu qui ne pourra rentrer à nouveau sur le terrain qu'après au moins un échange de jeu.

Jeux des joueurs (ses) :

- **Avants** : le jeu des avants est traditionnel et pas limitatif.
- **Arrière** : le jeu de l'arrière est traditionnel (pénétration, attaque aux 3m) et il ne peut pas contrer ou attaquer au-dessus du filet dans la zone avant.

Temps morts :

- **Équipes** : 2 temps morts de 30 secondes dans tous les sets sont accordés à chaque équipe.
- **Techniques** : **Pas de temps mort technique.**

Les forfaits :

- Une équipe composée seulement de 3 joueurs pourra disputer les rencontres. Toutefois, les matchs joués seront comptabilisés comme perdu et l'équipe sera classée dernière de sa poule. L'équipe sera donc reléguée dans la poule inférieure pour la journée suivante, mais marquera les points attribués au dernier de la poule. L'équipe n'est donc pas considérée comme forfait.
- Une équipe absente sera considérée comme forfait. Elle sera donc classée dernière de sa poule, et ne marquera pas les points attribués au dernier de la poule. L'équipe sera reléguée dans la poule inférieure pour la journée suivante. Une indemnité forfaitaire lui sera appliquée pour chaque forfait.

Art. 10 – BALLONS

Type de ballon autorisé	MOLTEN : V5M2500L / MIKASA : MVA350L
GSA devant fournir les ballons	Organisateur
Nombre de ballons minimum mis à disposition	6 par terrain
Nombre de ballons pour la rencontre	1

Art. 11 – ACCESSION ET RELÉGATION

Saison 2025/2026		
Classement	1 ^{er}	Champion départemental
	2 ^e à 19 ^e	
PAS D'ACCESSION ET DE RELÉGATION DANS CE CHAMPIONNAT		

Art. 12 – INTERLOCUTEUR(S)

Franck LABBE (CSD)	cd37.sportive@gmail.com
La Commission Sportive Départementale devra être en copie de tous les échanges par mail entre les clubs.	